

COMMUNE DE VILLEMATIER
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
REUNION DU 15 DECEMBRE 2020

En conformité avec les possibilités offertes par la loi d'urgence sanitaire, l'an deux mille vingt, le quinze décembre à 21H00, le Conseil Municipal de VILLEMATIER s'est réuni à la salle des fêtes où il avait été dûment convoqué, sous la présidence de M. Jean-Michel JILIBERT Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 15

Nombre de conseillers présents : 14

Nombre de votants : 14

Date de convocation : 11 décembre 2020

Date d'affichage : 11 décembre 2020

PRESENTS : MM JILIBERT, BENTOGLIO,
CAMASSES, CISIOLA, DELAPORTE
ESCULIE, GUYET, ROGER,
SAINT-MARTIN, VIDAL-GIBILY
Mmes CARREY, ESCAFFIT, ESPARSEL, SAUNIER

ABSENTS NON EXCUSES :

Mme ADELL

Mme SAUNIER est élue secrétaire de séance.

Séance 2020/ N° 12⇒DEL15122020-12-1

OBJET : MARCHÉ : URBANISATION / REAMENAGEMENT CENTRE BOURG

AVENANT

VU le Code des Marchés Publics ;

VU le Marché en date du 16/06/2020 relatif à L'urbanisation / réaménagement du Centre bourg ;

VU le projet d'avenant relatif à la modification, à l'ajout de prestations.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE :

Article 1 : La modification et l'ajout de prestations supplémentaires sont approuvés.

Article 2 : Le projet d'avenant au marché passé avec l'entreprise est approuvé tel que figurant au tableau ci-dessous :

ORDRE DU JOUR :

- **Marché Urbanisation Réaménagement Centre Bourg**
 - ↳ Avenant
- **SDEHG**
 - ↳ Traitement des petits travaux urgents
 - **Association "Agir pour les animaux"**
 - ↳ Subvention
 - **Fixation des prix plancher de matériel usagé pour vente**
 - ↳ Réfrigérateur Salle des Fêtes

- **AFFAIRES DIVERSES**

ENTREPRISE	N° Lot	MONTANT MARCHE INITIAL	MONTANT AVENANT	NOUVEAU MONTANT MARCHE
SOLS MIDI PYRENEES	2	224 897.00€ HT	3 840.10€ HT	228 737.10€ HT

Article 3 : Le Maire est autorisé à signer le dit avenant et toutes pièces s'y rapportant.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal passe au vote.

NOMBRE DE VOTANTS : 14 POUR : 14 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

Séance 2020/ N° 12⇒DEL15122020-12-2

OBJET : SDEHG / TRAITEMENT DES PETITS TRAVAUX URGENTS

Le Maire informe le Conseil Municipal qu'afin de pouvoir réaliser sous les meilleurs délais des petits travaux urgents d'éclairage public et de signalisation tricolore relevant de la compétence du SDEHG, il est proposé d'autoriser Monsieur Le Maire à engager ces travaux **pour toute la durée du mandat, dans la limite de 10 000€ annuels de contribution communale**. Pour chaque dossier ainsi traité une lettre d'engagement financier sera signée par Le Maire.

Les règles habituelles de gestion et de participation financière du SDEHG resteront applicables, notamment l'inscription aux programmes de travaux du SDEHG pour les opérations concernées.

Où l'exposé de Monsieur Le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

↳ Décide de couvrir la part restant à la charge de la commune sur ses fonds propres **dans la limite de 10 000 € par an** ;

↳ Charge Monsieur Le Maire :

- ◆ D'adresser par écrit au Président du SDEHG les demandes de travaux correspondantes ;
- ◆ De valider les études détaillées transmises par le SDEHG ;
- ◆ De valider la participation de la commune pour chacun des projets ainsi traités ;
- ◆ D'en informer régulièrement le conseil municipal ;
- ◆ D'assurer le suivi annuel des participations communales engagées
- ◆ De présenter à chaque fin d'année, **un compte-rendu d'exécution** faisant état de l'ensemble des travaux rattachés à la délibération de principe pour l'année en cours.

↳ Autorise Monsieur le Maire à signer tout document relatif aux travaux correspondants ;

↳ Précise que chaque fois qu'un projet nécessitera la création d'un nouveau point de comptage, il appartiendra à la commune de conclure un contrat de fourniture d'électricité.

NOMBRE DE VOTANTS : 14 POUR : 14 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

Séance 2020/ N° 12⇒DEL15122020-12-3

OBJET : ASSOCIATION "AGIR POUR LES ANIMAUX"

DEMANDE DE SUBVENTION

L'association "Agir pour les animaux" localisée à CASTELGINEST, capture les animaux errants sur la commune. Dans l'année 2020 cette association a pris en charge 7 animaux. Elle souhaite une participation financière sous forme de subvention.

Après débat il est proposé de lui accorder 150€, correspondant à notre subvention aux associations extérieures. Puis il est proposé d'accorder 150€ supplémentaires par animal récupéré.

NOMBRE DE VOTANTS : 14 POUR : 14 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

Séance 2020/ N° 12⇒DEL15122020-12-4

OBJET : FIXATION DU PRIX PLANCHER DE MATERIEL USAGE POUR VENTE

Lors de cette séance, Monsieur Le Maire propose au Conseil Municipal, comme tout matériel n'ayant plus d'usage, de vendre le réfrigérateur de la salle des fêtes remplacé par une armoire réfrigérée.

DENOMINATION	PRIX PLANCHER
Ancien réfrigérateur Salle des Fêtes	50€ TTC

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal vote à l'unanimité cette proposition.

NOMBRE DE VOTANTS : 14 POUR : 14 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

Ainsi fait et délibéré les jour mois et an que dessus,
Pour extrait conforme,
Le Maire, Jean-Michel JILIBERT.

